

Livret de Garantie Commerciale
COMPTOIR DE PICARDIE
Raccords Laiton – PER – Cuivre – Tout Push

Société COMPTOIR DE PICARDIE

Adresse : Quartier Bellevue 80460 Ault, France

Email : ADV@comptoirdepicardie.com

Tél : 03.22.60.22.60

1 – Objet de la garantie

Le présent livret précise les modalités de la garantie commerciale applicable aux produits vendus par la société COMPTOIR DE PICARDIE, en complément des garanties légales prévues par les dispositions du Code de la consommation (articles L.217-3 à L.217-28) et du Code civil (articles 1641 à 1648).

2 – Durée et champ d’application de la garantie

En l’absence de tout vice de fabrication, la durée de garantie commerciale des Raccords Laiton – PER – Cuivre – Tout Push est de dix (10) ans à compter de la date de vente attestée par le ticket de caisse ou de la facture, pour les pièces d’usure et les éléments tels que : cartouches, joints, traitements de surface, composants internes à usage courant.

3 – Contenu de la garantie

La garantie couvre :

- Le remplacement sans frais de la pièce ou du produit reconnu défectueux par notre service technique.

Elle ne couvre pas :

- Les frais annexes (main d’œuvre, démontage, remontage, transport, déplacement, perte d’exploitation, immobilisation),
- Sauf accord express, préalable et écrit de la société COMPTOIR DE PICARDIE.

Aucun avoir ou remboursement n’est prévu sauf décision exceptionnelle.

4 – Exclusions

Sont expressément exclus de la garantie :

- Les défauts ou pannes liés à un usage non conforme aux préconisations d’installation, d’entretien ou de sécurité ou aux normes en vigueur,
- Les détériorations liées à des produits d’entretien inadaptés (corrosifs, acides, abrasifs),
- Les dommages résultant du gel, d’une qualité d’eau inadéquate ou de la présence de particules solides,

- Les altérations causées par une usure normale ou un défaut d'entretien,
- Les interventions ou modifications réalisées par des tiers non agréés,
- Tout défaut sans impact fonctionnel réel, notamment liés à l'apparence ou à l'usure esthétique,
- Les cas de force majeure ou d'événements extérieurs.

5 – Mise en œuvre de la garantie

La procédure à suivre est la suivante :

1. Le client signale l'anomalie **dans un délai de 8 jours** suivant la constatation du défaut,
2. Il transmet une demande accompagnée a minima de :
 - La **preuve d'achat** (ticket de caisse ou facture),
 - Tout document utile à l'analyse du dossier : **description du problème, visuels (photo ou vidéo) etc.**,
3. Une analyse technique est menée dès réception de l'ensemble des éléments requis,
4. La réponse est fournie **dans un délai maximum de cinq (5) semaines** à compter de la réception du dossier complet.

6 – Étendue territoriale

La garantie commerciale s'applique aux produits achetés et utilisés sur le territoire de la France métropolitaine, à l'exclusion des départements et territoires d'outre-mer, sauf mention spécifique.

7 – Garantie légale (rappel)

Cette garantie commerciale s'applique sans préjudice :

- De la garantie légale de conformité (articles L.217-3 à L.217-28 du Code de la consommation),
- Et de la garantie des vices cachés (articles 1641 à 1648 du Code civil).

8 – Contact service client

Toute demande relative à la garantie peut être adressée à :

Société COMPTOIR DE PICARDIE

Adresse : Quartier Bellevue 80460 Ault, France

Email : ADV@comptoirdepicardie.com

Tél : 03.22.60.22.60

9 – Litiges et droit applicable

La présente garantie est régie par le droit français. En cas de litige non résolu à l'amiable, les juridictions françaises seront seules compétentes.